

## DOSSIER TECHNIQUE

### - I - SYSTEMATIQUE :

- *Classe* : Mammifères
- *Ordre* : Artiodactyles
- *Sous ordre* : Suiformes
- *Famille* : Suidés
- *Sous Famille* : Suinés
- *Genre* : Sus
- *Espèce* : Sus scrofa

### - II - REPARTITION :

Présent de la Péninsule Ibérique à l'Est de la Sibérie (Majeure partie de l'Europe) et partout en France. Présent en Corse mais avec une autre sous-espèce (Sus scrofa méridionalis qui possède 38 chromosomes au lieu des 36 chez Sus scrofa).

### - III - DIFFERENTES APPELATIONS :

De la naissance à 5-6 mois	⇒	Marcassin (pelage rayé)
De 6 mois à 1 an	⇒	Bête rousse
De 1 à 2 ans	⇒	Bête de compagnie ou bête noire
De 2 à 3 ans	⇒	Ragot
		<b>Mâle :</b>
		<b>Femelle :</b>
De 3 à 4 ans	⇒	<b>Mâle :</b> Tiers an
		<b>Femelle :</b> Laie
De 4 à 5 ans	⇒	<b>Mâle :</b> Quartannier
		<b>Femelle :</b> Laie
De 5 à 6 ans	⇒	<b>Mâle :</b> Vieux sanglier
		<b>Femelle :</b> Vieille laie
Au delà de 6 ans	⇒	<b>Mâle :</b> Grand vieux sanglier
		<b>Femelle :</b> Vieille laie

### - II - MORPHOLOGIE :

1°) **Taille** : - Hauteur au garrot : 90 à 95 cm  
- Jusqu'à 1,50 m-1,60 m (extrémité du boutoir à la naissance de la queue)

2°) **Poids** : - Mâle : 150 à 180 kg (jusqu'à 300 kg en Europe de l'Est)  
- Femelle : 80 à 90 kg

3°) **Pelage** : La robe du sanglier adulte varie du noir au gris argenté

Une mue annuelle : A partir de mai : soies d'été très courtes et claires puis le pelage va croître régulièrement jusqu'en automne (allongement des soies et apparition de la bourre)

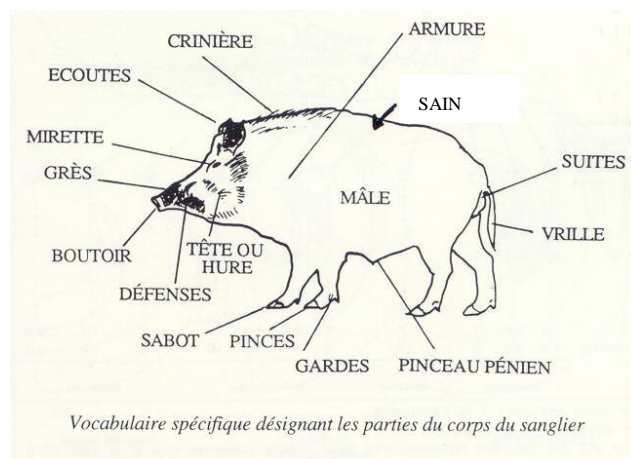
4°) **Dentition** : La denture complète et définitive du sanglier adulte comporte 44 dents

#### Formule dentaire :

Mâchoire supérieure	Incisive	$\frac{3}{}$	Canine	$\frac{1}{}$	Prémolaire	$\frac{4}{}$	Molaire	$\frac{3}{}$
Mâchoire inférieure		3		1		4		3



LE SANGLIER  
(Sus scrofa)



Vocabulaire spécifique désignant les parties du corps du sanglier

Le trophée est constitué chez le mâle par :

- Les canines inférieures ou défenses
- Les canines supérieures ou grès



#### - V - RECONNAISSANCE DES SEXES :

Peu aisée dans la nature.

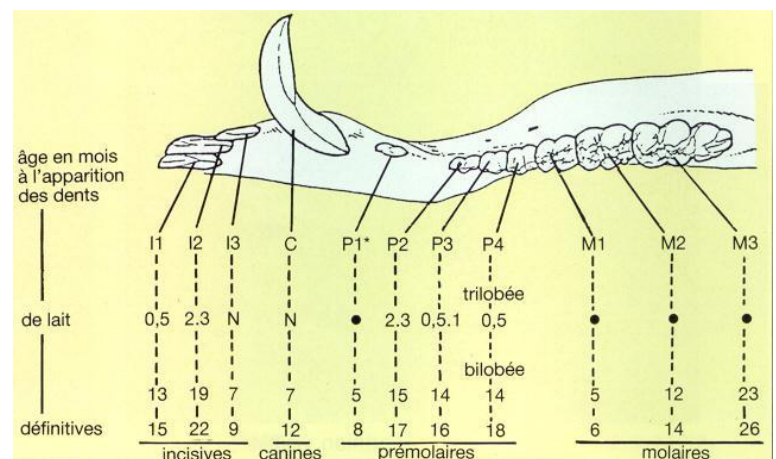
En été, chez le mâle de plus d'un an, le pinceau pénien et les testicules sont apparents.

Chez les laies suitées, les mamelles ou allaites sont bien observables.

#### - VI - RECONNAISSANCE DE L'ÂGE :

Très difficile sur animal vivant, si ce n'est par la coloration du pelage et l'estimation du poids qui permettent de distinguer les jeunes des adultes. Sur animal mort, par contre, nous pouvons déterminer précisément l'âge jusqu'à 25-30 mois. Ensuite le degré d'usure de la dernière molaire nous permettra d'évaluer l'âge de l'animal abattu.

Table de G.H. Matschke (1967)



#### - VII - INDICES DE PRESENCES :

##### 1°) Empreintes ou « pied » :

De forme trapézoïdales, le « pied » possède 4 doigts dont :

- Les « pinces » (doigts antérieurs) qui sont porteurs
- Les « Gardes » (doigts postérieurs) qui laissent des marques bien nettes à l'arrière du pied.

Le sanglier est dit « pigache » lorsqu'il a une « pince » plus longue que l'autre.

##### 2°) Les laissées :

Sont formées de plusieurs éléments plus ou moins agglomérées entre eux et formant un cylindre de 4 à 6 cm de diamètre. La couleur varie en fonction de la nourriture.

##### 3°) Les Vermillis-boutis :

Le sanglier, grand fouisseur, fouille le sol avec son boutoir pour rechercher la nourriture. Lorsque ces fouilles sont peu profondes, elles prennent le nom de « vermillis ». Plus profondes, elles prennent le nom de « boutis »

##### 4°) Les Souilles :

Le Sanglier creuse le sol en milieu humide pour s'y vautrer. Ainsi il se rafraîchit (pas de glandes sudoripares) et se débarrasse des parasites. Ces excavations s'appellent des souilles. A proximité des souilles, on remarque souvent des entailles bien visibles sur les arbres, les « houzures ».

##### 5°) La bauge :

Endroit où le sanglier se repose le jour. Petite excavation creusée à même le sol et quelquefois agrémentée d'une litière. La bauge est située souvent dans des zones fourrées et toujours bien exposées.

## - VIII -LONGEVITE :

Serait d'une quinzaine d'années. Mais est trop souvent limitée par la pression de chasse.

## - IX -HABITAT ET ALIMENTATION:

Le sanglier fréquente une grande diversité de milieux pourvu qu'il y trouve de l'eau, de la nourriture et des zones fourrées. Il est présent aussi bien dans le maquis méditerranéen que dans les Alpes ou les Pyrénées.

Le sanglier omnivore mono-gastrique, consomme de préférence des aliments d'origine végétale. Opportuniste, ces sources de nourriture sont variables en fonction des années, des saisons et des territoires sur lesquels il se trouve.

La nourriture d'origine animale ne dépasse jamais les 10 % du régime alimentaire.

## - X -REPRODUCTION :

Dans les conditions trophiques normales de nos territoires, une jeune laie atteindra sa maturité sexuelle vers 8 ou 9 mois, aux environs de 35 Kg. La puberté apparaît chez les males vers 9 à 10 mois.

Le sanglier est polygame. Le rut a lieu, en année normale, de Novembre à Décembre. La durée de gestation est de 4 mois environ et les mises bas ont lieu, le plus souvent, en Avril-Mai. Pour mettre bas, les laies s'isolent et construisent un nid élaboré, appelé « chaudron » : le nombre de jeunes par portée augmente en fonction de l'âge et du poids de la laie.

### -La gestion de l'espèce-

#### Quatre axes prioritaires :

- Travailler avec des populations « pures »
- Respecter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique
- Tir préférentiel des jeunes
- Respect absolu des laies meneuses.



#### Travailler avec des populations « pures »:

Gardons toujours à l'esprit cette citation d'Alphonse Toussenel « *Il n'est pas plus difficile d'amener le sanglier à la civilisation que de rendre le porc à la sauvagerie* ».

Deux éléments de réflexion dans cette phrase : le premier sera étudié plus loin, le second doit nous rendre très prudent.

Le lâcher « cochongliers » dans les années 90 fait exploser les populations et nous a mis quelquefois en porte à faux avec le monde agricole.

Cette pratique n'a heureusement plus d'adeptes de nos jours, pour le plus grand bien de la pureté cynégétique de nos sangliers.

#### Respecter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique :

Toujours avoir à l'esprit

- Que les capacités d'accueil nutritionnelles (c'est à dire économiquement supportables) sont toujours très éloignées des capacités d'accueil éthologiques (c'est à dire biologiquement optimales)

En résumé, avoir assez de sangliers sur le territoire pour les chasseurs sans que les agriculteurs soient pénalisés dans leur travail.

## **Tir préférentiel des jeunes :**

Tout simplement pour laisser vieillir les populations.

Normalement , il faudrait prélever 70 % de bêtes rousses et de compagnies et seulement 30 % d'animaux de plus de 2 ans.

Lorsque les populations sont en équilibre avec le milieu, il suffit de réajuster les règles de prélèvement.

## **Respect absolu des laies meneuses :**

*Elles remplissent un quadruple rôle bénéfique :*

1°) Elles fixent leurs compagnies dans un secteur, évitent ses errances et sa dispersion.

2°) Elles veillent sur la sécurité de la compagnie, lui apprennent à éviter les embûches.

3°) Dans les forêts, où il est procédé à un nourrissage, elles apprennent aux jeunes à exploiter celui-ci et les détournent des incursions dévastatrices dans les cultures.

4°) Elles jouent un triple rôle important en matière de reproduction :

a) Elles mettent au monde les portées les plus nombreuses

b) Leur présence déclenchent les premières chaleurs chez leurs filles

c) Elles chassent de la compagnie leurs fils accédant à l'âge du rut, évitant ainsi à la race une consanguinité qui finirait par conduire à la dégénérescence.

## **Accroissement théorique d'une population de sangliers**

- 95 % des femelles adultes reproduisent
- 50 % des jeunes laies reproduisent

Nombre de jeunes viables à l'automne :

- 4 par femelle adulte
- 2 par jeune laie

**Exemple :** Population avant naissance : 200 sangliers  $\Rightarrow$  100 Mâles et 100 femelles

### **1<sup>er</sup> cas de figure**

**Population jeune**

### **2<sup>ème</sup> cas de figure**

**Population âgée**

<b>100 femelles</b>	<b>70 sub-adultes</b>	<b>30 adultes</b>	<b>30 sub-adultes</b>	<b>70 adultes</b>
Taux de participation à la reproduction	50 %	95 %	50 %	95 %
Nombre de jeunes viables	2	4	2	4
Nombre de jeunes produits	70	114	30	266
<b>Total jeunes produits</b>	<b>184</b>		<b>296</b>	
<b>Taux d'accroissement</b>	<b>92 %</b>		<b>148 %</b>	

### **Prélèvements possibles à la chasse**

En règle générale, 60 % de la population présente avant l'ouverture soit :

<b>1er cas de figure</b>	$(200 + 184) \times 60 \%$	<b>230</b>
<b>2ième cas de figure</b>	$(200 + 296) \times 60 \%$	<b>297</b>

## **-L'indemnisation des dégâts de Grand Gibier aux cultures annuelles-**

### **LE PRINCIPE :**

L'indemnisation des dégâts a été mise à la **charge des chasseurs** à compter de Juillet 1976 en contre partie de la suppression du droit d'affût des agriculteurs souhaité par les chasseurs.

Cette loi définissait les règles d'indemnisation et son financement à **charge des chasseurs** via l'ONC.

### **LE FINANCEMENT ACTUEL :**

- a) Les taxes versées par les bénéficiaires de Plans de Chasse Grand Gibier affectées au département concerné ;
- b) Une part des licences de chasse payées par les étrangers qui venaient chasser en France ;
- c) Le produit des contributions imposées aux Fédérations Départementales des Chasseurs lorsque la répartition des fonds ci-dessus n'étaient pas suffisants. Chaque département devait assurer ce financement soit par la mise en place d'une surtaxe Plan de chasse, soit un timbre grand gibier, soit un timbre sanglier suivant l'origine des dégâts (Ex : timbre sanglier en Aveyron).

**CE QUI VA CHANGER AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2001**, avec la nouvelle loi chasse qui **départementalise l'indemnisation.**

Le principe d'indemnisation reste **le même pour les agriculteurs** et seules les ressources pour le financement vont changer.

La quote-part sur les redevances cynégétiques n'existera plus (la redevance sera désormais affectée en totalité à l'O.N.C.F.S.)

La redevance Grand Gibier pour les permis Nationaux sera affectée à la Fédération nationale qui en redistribuera une partie au prorata des besoins.

**Les Fédérations assureront seules** le financement en fonction des dépenses, pour cela elles disposeront :

- Des taxes Plan de Chasse >Grand gibier
- De la mise en place d'un mode de financement décidé en Assemblée Générale et qui sera fonction du montant et de l'origine des dégâts.

### **D'où l'intention de :**

Limiter les dégâts aux cultures en contrôlant les populations par le biais des schémas départementaux de gestion.

## Trois solutions pour remédier aux problèmes des dégâts :

- L'Agrainage
- Les cultures de dissuasion
- Les clôtures de protection

### **- I -L'AGRAINAGE :**

Il doit se pratiquer uniquement pour tenir les animaux en forêt et non pour augmenter la productivité des laies ou pour faciliter « la recherche du pied ». Revenons à notre citation de Toussenet et reconnaissons tous ensembles qu'un agrainage intensif et régulier tout au long de l'année a tendance à apprivoiser nos sangliers.

L'agrainage doit se pratiquer essentiellement aux périodes critiques (semis - récoltes en lait).

Un apport de maïs grain conséquent :1 kg de maïs par sanglier et par jour durant les périodes sensibles permet de diminuer considérablement les dégâts sur céréales ou maïs en lait.

Pour que la dissuasion soit efficace, il faut épandre le maïs en longues traînées de 10 à 20 mètre de large, à raison de 40 ou 50 kg au Km. La distribution doit être journalière.

### **- II -LES CULTURES DE DISSUASION :**

Pour qu'elles soient efficaces, ces cultures doivent être judicieusement placées et être suffisamment importantes. Il faut ensemercer les parcelles avec des plantes nutritives, attirantes tel que l'avoine, le blé, le maïs, pomme de terre, topinambour. Dans le cadre des C.T.E. (Contrat Territoriaux d'Exploitation). La Fédération pourra intervenir dans le financement de ces cultures faunistiques.

### **- III -LES CLOTURES DE PROTECTION :**

Le système de protection le plus souple et le plus efficace reste incontestablement la clôture électrique. Bien que cette protection ne soit pas totale, elle permet de réduire considérablement l'intrusion des sangliers dans les cultures.

L'utilisation de la clôture électrique comme moyen de protection n'est pas récente. Les premières clôtures électriques ont été posées en 1975 dans le Sud Ouest du département.

Pour que la clôture électrique soit réellement efficace, il faut que :

- La clôture soit implantée au milieu d'une zone dépourvue de végétation, (désherbage total sur un an)
- La clôture comporte 2 fils, disposés respectivement à 25 et 50 cm au dessus du sol.
- La clôture soit surveillée et entretenue quotidiennement.

Pour que ce dispositif de protection soit efficace au moment opportun, il faut impérativement une bonne entente entre le monde agricole et les chasseurs.

